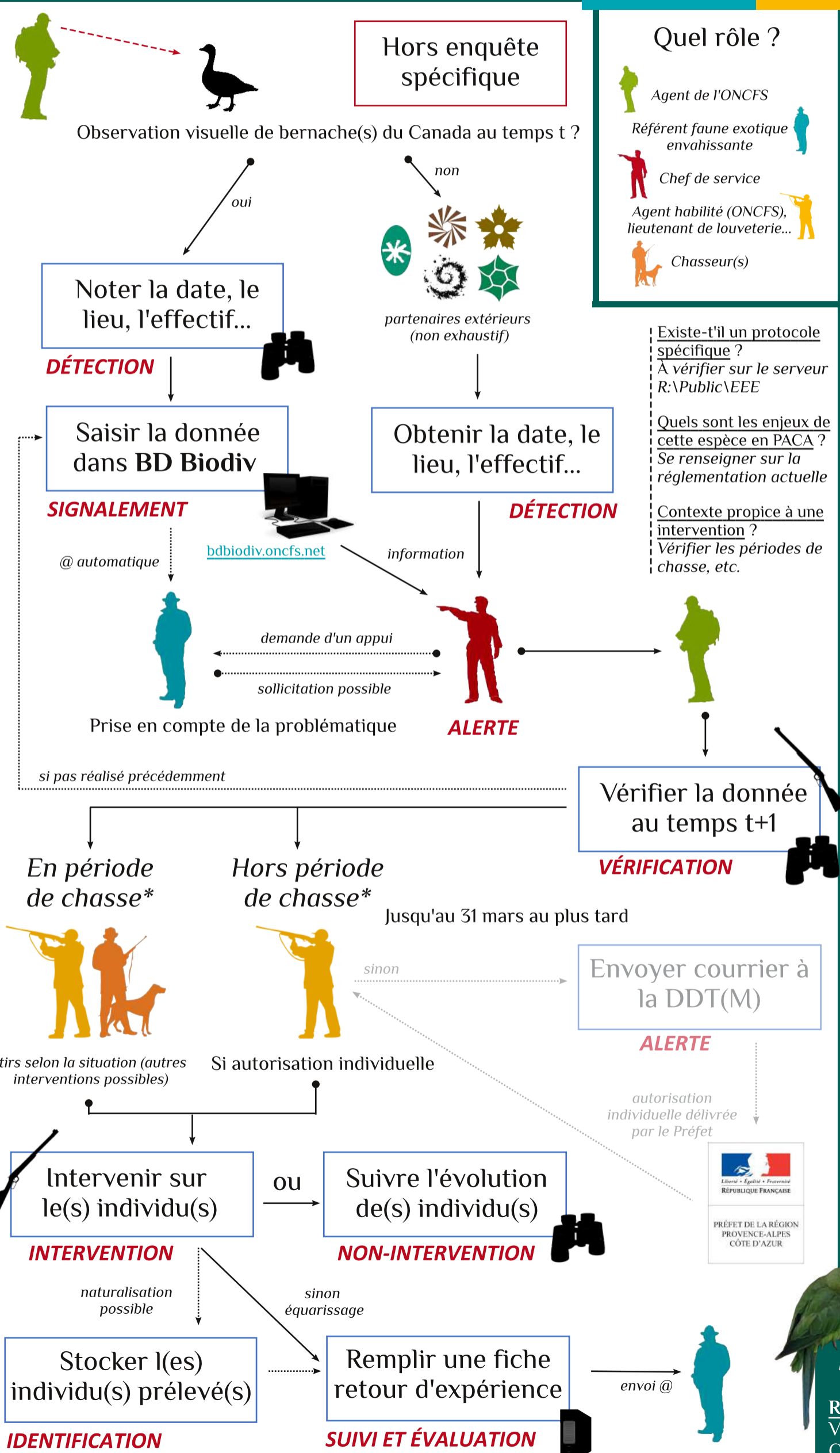


Que faire en cas d'observation de bernache(s) du Canada en région PACA ?

*se référer aux dates d'ouverture et aux modalités de chasse pour ces espèces pour le département concerné.



Bernache du Canada *Branta canadensis* en vol



Bernache du Canada *Branta canadensis* en repos

- AM 02-09-2016 : chassable
- AM 28-06-2016 : nuisible
- AM 30-07-2010 : interdite d'introduction
- AM 10-08-2004 : détention réglementée



- Exclusion compétitive avec d'autres oiseaux autour du nid
- Dégâts sur les milieux fragiles (eutrophisation, érosion)
- Dégâts sur les cultures, prairies

Besoin d'un renseignement ?

Référent régional "faune exotique envahissante" : Virginie CROQUET (virginie.croquet@oncfs.gouv.fr) Cellule Technique PACA, Graveson (13)